

La campagne de vaccination contre la grippe est lancée !

Datum 14.10.2026
Subjekt ARS Bourgogne-Franche-Comté
Region France
Kategorie Healthcare and hospitals, Social services, State institutions

La vaccination contre la grippe est lancée officiellement ce mardi 13 octobre. L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté en appelle à la mobilisation de tous pour se protéger plus largement contre toutes les infections respiratoires de l'hiver.

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débute ce 13 octobre en métropole pour se prolonger jusqu'au 31 janvier 2027. L'Agence Régionale de Santé rappelle à cette occasion les enjeux de cette action de santé publique qui permet de protéger les plus vulnérables en diminuant les risques de formes graves.

La campagne s'adresse en priorité aux personnes pour lesquelles la vaccination est recommandée : **personnes de 65 ans et plus, femmes enceintes, personnes atteintes de maladies chroniques ou immunodéprimées, professionnels de santé et personnes en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère.**

Le vaccin est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour les personnes ciblées. Cette année, en Bourgogne Franche-Comté, 805 000 assurés ont ainsi reçu une invitation à se faire vacciner.

Le bon de prise en charge du vaccin à 100% fait office de prescription médicale. Aucune prescription supplémentaire n'est donc nécessaire pour retirer le vaccin en pharmacie lorsque l'assuré dispose du bon de prise en charge, et ce quel que soit son âge (pour les moins de 11 ans, seul un médecin ou une sage-femme peut compléter les informations dans la partie « prescription » du bon).

La vaccination peut également être proposée aux enfants de 2 à 17 ans sans maladie chronique ; le vaccin est alors pris en charge à 65 %.

Les personnes non ciblées par les recommandations peuvent aussi acheter le vaccin et se faire vacciner (le vaccin et l'injection n'étant cependant pas pris en charge par l'Assurance maladie).

Hospitalisations et décès

Dans la région, la couverture vaccinale contre la grippe s'établissait à 55,2% sur la période 2025-2026 pour les 65 ans et plus, soit près de 3 points de plus qu'en 2024-2025 (52,3% - Données Santé publique France).

Les marges de progression restent significatives pour faire reculer le nombre d'hospitalisations et de décès. La saison grippale 2025-2026 avait été marquée par un recours important aux urgences : près de 115 000 passages pour syndrome grippal à l'échelle nationale, dont environ 20 % ont conduit à une hospitalisation.

Contre le Covid-19 aussi

La vaccination contre le Covid-19 est également conseillée aux personnes présentant un risque de forme grave, selon les recommandations en vigueur. Les personnes éligibles peuvent recevoir les deux vaccins lors d'une même consultation, sur deux sites d'injection distincts. Si les vaccinations sont réalisées séparément, aucun délai minimal n'est requis entre elles.

A compter de cette saison, les médecins, sage-femmes et infirmiers exerçant à titre libéral, ainsi que les centres de santé, peuvent s'approvisionner et détenir les vaccins contre la grippe et le Covid-19 pour les administrer aux personnes ciblées. Cette mesure vise à simplifier le parcours et à multiplier les occasions de vaccination.

Des réflexes pour faire barrage aux virus

Grippe, Covid, bronchiolite : pour l'ensemble des virus respiratoires, l'ARS Bourgogne Franche-Comté rappelle que des gestes simples permettent au quotidien de limiter le risque de transmission, et de protéger son entourage :

- se laver fréquemment les mains,**
- aérer régulièrement ses espaces de vie et de travail**
- porter un masque lorsque la situation le justifie.**

Ces réflexes sont indispensables en cas de symptômes et au contact de personnes vulnérables, notamment dans les lieux de soins et d'accompagnement.

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/la-campagne-de-vaccination-contre-la-grippe-est-lancee>